



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 26 juin 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DE TRUCHIS

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 28

Étaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,
M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
M. Raymond VILLALBA, Mme Marie SAYERSE, M. Joël RESTIF, M. Philippe GARROTÉ, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Maïtena FERRAN, Mme Céline BODET, M. Iñaki ECHANIZ, M. Michel ADAM, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés :

- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Jean-Michel IDOPE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à Mme Carole LADEUX
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Michel ADAM

Étaient absentes :

- Mme Hélène HIEL
- Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Carole LADEUX

34 - AVENANT À LA CONVENTION POUR PRESTATIONS D'ASSAINISSEMENT AVEC LA COMMUNE DE GOÈS

Par courrier du 11 mai 2026, la commune de Goès a sollicité une assistance technique au niveau de son réseau d'assainissement. Cette intervention nécessite l'usage du camion hydrocureur.

Il est rappelé à votre assemblée que cette prestation avait fait l'objet d'une précédente convention qu'il convient de réactualiser par le biais d'un avenant présenté en annexe.

Le présent avenant a pour objet d'arrêter les modalités techniques et financières relatives aux interventions sur les installations d'assainissement de la collectivité par le personnel communal du service d'assainissement de la commune d'Oloron Ste-Marie avec mise à disposition de son matériel.

Il est précisé à votre assemblée que les prix, établis aux conditions économiques de l'année 2026, seront révisés chaque année par décision de Madame la Maire, après avis du Conseil d'exploitation de la régie d'assainissement.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation du 15 juin 2026,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport,

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée avec la Mairie de GOES, et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 26 juin 2026.

Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 3/06/2026




Marie-Lyse BISTUÉ


